

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2012

PRESENTS

MEMBRES EN EXERCICE

M. VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, M. AGAH Franck, M. MIXTE Alain, Mme SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Mme TROTIN Thérèse, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie, M. LATAWIEC Michel
– **ADJOINTS.**

M. DUVIVIER Alain, Mme MIXTE Thérèse, M. BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mme LEMOINE Marie-France, M. BEUDIN Michel, Mme PASCUZZO Daïkha, M. BOUHEZILA Halel, Mme CANIVET Isabelle, Melle DEHOVE Charlotte, Mme MANTI Annie, M. MONNIER Bruno, Mme LEFEVRE Lydie, M. FIRRERA Mariano
- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2012



PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEQUIEN Arlette

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **32**

Membres absents / excusés / représentés :

Mme GROMADA Sylvie (procuration à Mme CLIQUET Annie-France)

M. OLIVIER Yannick (procuration à Mme PASCUZZO Daïkha)

Mme DEBUYS Isabelle (procuration à Mme MIXTE Thérèse)

M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck)

M. KACZMAREK Joseph

M. CZAPSKI Gérard (procuration à M. BECK Patrick)

Mme PIQUE Ludivine (procuration à Mme LEFEVRE Lydie)

M. WIBAUT Dominique (procuration à M. MONNIER Bruno)

Mme BRAUCHLI Marie-Paule (procuration à M. FIRRERA Mariano)

Monsieur le Maire revient sur la disparition récente de Monsieur Marc MANIEZ Directeur de l'école maternelle de la Solitude, décédé à l'âge de 53 ans ; il propose que les membres du Conseil Municipal lui rendent hommage en observant une minute de silence.

Monsieur MIXTE Alain, à l'issue de cette minute de silence, propose que soit apposée sur la porte de la classe de Monsieur MANIEZ une plaque portant son nom.

Monsieur le Maire lui répond que cela ne pose aucun problème. Il informe ensuite l'assemblée du déroulement du chantier ANRU, les travaux de traitement de surface, voirie, parking et trottoirs devraient être terminés pour le 15 décembre, interviendront ensuite les aménagements paysagers et les plantations. L'espace de jeux pour enfants est en cours de finalisation, les services techniques de la Ville réalisent en ce moment une clôture dans l'esprit de celles précédemment fabriquées dans le cadre de l'Atelier Chantier Insertion, il est à noter que la Ville a reçu les félicitations de la DIRECCTE pour le professionnalisme et l'excellence du travail accompli dans ce cadre. Concernant les équipements, les levées de réserve ont été réalisées mais les certificats de parfait achèvement de travaux ne sont pas signés du fait de certains dysfonctionnements liés à des problèmes d'étanchéité et de fonctionnement de la chaufferie. Le terrain extérieur du boulodrome connaît des problèmes d'infiltration d'eau lesquels rendent parfois impossible son utilisation par temps de pluie ; suite à négociations, l'entreprise va reprendre intégralement le travail de manière à ce que le terrain soit praticable dès les beaux jours revenus. Les opérations préalables à la réception de la maison de quartier auront lieu vendredi prochain, cet équipement pourra donc être utilisé après la visite de la commission de sécurité courant février. La résidence Hermitage dorénavant vide de tout locataire verra sa démolition débiter le 10 décembre par la destruction du bâtiment C ; les autres bâtiments seront curés et purgés afin que leur démolition puisse démarrer début mars. A l'emplacement des terrains disponibles, la Ville et la société Pierre & Territoires oeuvrent conjointement au projet de constructions de logements en accession à la propriété.

L'espace laissé libre suite à la démolition du building pose problème, celui-ci doit accueillir 16 logements à loyers libres sous maîtrise d'ouvrage de la Foncière Logement, malheureusement celle-ci a vu ses dotations d'Etat diminuer et l'ensemble de ses projets est aujourd'hui lissé dans le temps ; Monsieur le Maire a adressé un courrier à Madame la Ministre du Logement afin que l'opération Vieux-Condéenne située en plein cœur du quartier soit considérée comme prioritaire par la Foncière Logement. Les 4 logements de fonction liés au collège sont pratiquement terminés ; en ce qui concerne les 47 logements situés rue Nestor Bouliez, leur livraison est une fois de plus retardée, Habitat du Nord annonce ce jour que celle-ci s'effectuera au 28 février 2013 alors qu'elle était avant-hier encore, prévue fin janvier 2013.

Les travaux d'aménagements extérieurs seront terminés pour le 7 / 8 décembre 2012, néanmoins de nombreux travaux d'aménagements intérieurs restent à accomplir, sachant que ces logements ont déjà été attribués et que certaines familles attendent depuis plus d'un an.

L'assiette du lycée accueillera dans un premier temps dans le cadre de l'ANRU un petit collectif ainsi que 10 maisons locatives individuelles, quant au reste de la propriété, le Parc Naturel Scarpe Escaut avec la partition financière de la Région finance une étude ayant pour objet de déterminer un schéma d'aménagement, des principes de construction, ce afin de définir un programme qualitatif visant à la mise en œuvre d'un éco-quartier.

Le 07 décembre à 11h00, les membres de l'assemblée sont conviées à la pose de la première pierre du centre de secours de Vieux-Condé, les engins sont à l'œuvre depuis bientôt un mois, cette réalisation est intégralement portée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord pour un coût fixé à 11 millions d'euros hors taxe. Cette même date aura lieu la présentation du projet lié à la rénovation de la Cité Taffin dans le cadre du comité de suivi des cités UNESCO ; pour rappel, le 30 juin dernier le comité du patrimoine mondial reconnaissait la valeur exceptionnelle et universelle du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et décidait de l'inscrire dans la liste du patrimoine de l'humanité. Dans les démarches

d'inscription, les cités minières sont apparues comme l'un des atouts majeurs de la candidature et comme la colonne vertébrale du paysage culturel vivant. Dans ce cadre, la cité de la Solitude a été classée comme remarquable tandis que la cité Taffin était classée exceptionnelle ; une étude financée par la Région a été réalisée sur le territoire de la cité Taffin, englobant aussi bien les aspects, sociaux, qu'architecturaux, urbains et paysagers, cela a permis de classer cette cité parmi les 5 cités pilotes qui entreront demain dans le contrat de plan Etat / Région / Département / EPCI / bailleurs ; pour la Ville de Vieux-Condé, des travaux urbains seront subventionnés à hauteur de 80% et c'est en ce sens que la commission d'appel d'offres avec jury de concours s'est réunie par 2 fois afin de faire le choix de la maîtrise d'œuvre. L'estimatif des travaux est fixé à 2 millions d'euros, l'entreprise devant être impérativement retenue avant fin mai 2013 afin que les sommes relatives aux travaux soient inscrites de manière définitive dans le contrat de plan Etat / Région.

Enfin, pour la troisième année consécutive, la Ville de Vieux-Condé a maintenu sa troisième fleur mais avec les encouragements du jury, ce qui dénote une certaine progression ; il faut féliciter les services espaces-verts pour leur professionnalisme et leur engagement au service de la Ville. Un troisième prix a par ailleurs été accordé à la Ville par le Centre de Gestion du Nord, relatif à la qualité des actions de prévention mises en œuvre à destination de l'ensemble des agents municipaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- Retrait de la Ville du S.I.D.E.R.C. (Syndicat Intercommunal de la Distribution d'Eau de la Région de Condé)

- Demande d'adhésion de la Ville au SIDEN-SIAN (Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France – Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord)

⇒ Unanimité

1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 04/10/2012

Monsieur MONNIER Bruno estime que le compte rendu du point 9 / Points divers n'est pas exact, en effet la phrase : « M. FIRRERA Mariano à l'instar de M. MONNIER Bruno... » relève de l'interprétation du rédacteur et ne relate pas de fait avéré.

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque.

⇒ Unanimité

2/ Comptabilité / Finances

2.1 Convention Ville / A.C.S.R.V. 2012

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie explique qu'il s'agit de reconduire pour la quatrième année consécutive la convention de partenariat liant la Ville et l'A.C.S.R.V., celle-ci ayant pour objet la gestion du projet du centre social, la gestion du personnel et du centre socioculturel, la gestion financière et du bâtiment. Il s'agit donc d'adopter la convention pour l'année 2012, laquelle porte sur un montant de 152 466 €

⇒ Unanimité

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie ne prend pas part au vote.

2.2 Participation financière à un séjour à Paris – Collège Jean Jaurès

Monsieur MIXTE Alain précise que les classes de sixième du collège Jean Jaurès effectuent une sortie à Paris, le Bureau Municipal propose que la Ville participe à hauteur de 15 €/ élève Vieux-Condéen, comme il est de coutume pour ce type de séjour.

⇒ Unanimité

2.3 Programmation CUCS 2012

Monsieur AGAH Franck rappelle que la Ville est engagée depuis 2008 dans le nouveau programme territorial de cohésion sociale, il s'agit de valider les projets d'actions mises en place par la Ville, sachant que l'aval préalable de l'Etat est nécessaire à leur réalisation.

⇒ Unanimité

2.4 Triptyque des Monts et Châteaux 2013

Madame TROTIN Thérèse explique que Monsieur Jean-Pierre DELITTE Président de l'association « la petite reine Frasnnoise » souhaite d'une part remercier la Municipalité et les services de la Ville pour l'excellent travail effectué lors de l'arrivée de l'étape en 2012 et d'autre part solliciter la Ville pour l'organisation d'un départ d'étape le samedi 30 mars 2013. Madame TROTIN Thérèse estime qu'il faut féliciter les services municipaux pour leur implication dans cette manifestation, ainsi que les services de sécurité, les commerçants et les riverains. Le coût de la participation financière de la Ville pour 2013 est fixé à 3 500 €

⇒ Unanimité

2.5 Entérinement de la décision de la C.A.O. relative à la fourniture de services d'assurances

Monsieur le maire remercie les membres de la commission d'appel d'offres pour leur participation au traitement de ces dossiers d'importances.

⇒ Unanimité

2.6 Entérinement de la décision de la C.A.O. relative à la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et les haltes garderies et la fourniture de produits « premiers pas »

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de septembre 2013 les haltes garderies proposeront des repas pour les enfants qu'elles accueillent. Il précise que les coûts de la restauration scolaire sont restés relativement stables par rapport à l'année précédente.

⇒ Unanimité

2.7 Fixation d'un seuil minimum pour le versement par carte bancaire

Monsieur le Maire rappelle que les prestations liées à la restauration scolaire et au fonctionnement de l'A.L.S.H. peuvent être réglées par carte bancaire, cependant il arrive que les frais liés à ce mode de paiement excèdent le versement effectué ; il convient donc de fixer le seuil minimum d'encaissement. Il propose de fixer ce coût minimum à 10 €

⇒ Unanimité

2.8 Fixation du régime indemnitaire global des régisseurs de recettes et d'avances

⇒ Unanimité

3/ S.T. / Urbanisme

3.1 Plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 laquelle rend obligatoire pour chaque commune, l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Valenciennes Métropole a réalisé l'étude pour l'ensemble des 35 communes membres, ce pour un coût fixé à 415 000 €H.T.. Sur le plan formel, ce plan doit être approuvé par chaque commune et soumis à chacun des conseils municipaux pour approbation. Ce document d'importance, consultable auprès des Services Techniques a permis de mettre en avant les principaux dysfonctionnements en terme d'accessibilité et d'établir des propositions concernant l'accès aux bâtiments publics, les cheminements, les mobiliers, passages piétons, stationnements, sans oublier les rampes et les escaliers. Le coût présenté n'inclue pas les frais de déplacement des réseaux et de prestations d'enfouissement des réseaux, de maîtrise d'œuvre et de géomètre, lesquels s'élèvent à 4 712 500 €H.T.. Il est bien évident qu'une Ville telle que Vieux-Condé ne peut pas réaliser l'ensemble des prestations demandées du jour au lendemain, c'est pourquoi l'agglomération en liaison étroite avec le bureau d'études a défini des priorités de mise en accessibilité pour des budgets annuels compris entre 20 000 et 30 000 € sur un planning allant de 2014 à 2025 ; avec une première phase 2014/2016 pour un coût de 73 200 € H.T., une seconde phase 2016/2025 pour un coût de 336 800 €H.T.. Les travaux non repris dans la programmation seront réalisés ultérieurement sur proposition de Valenciennes Métropole en fonction des capacités financières des villes et des opportunités de financement dont pourront profiter les collectivités, par exemple, la cité Taffin bénéficiant d'un contrat de plan Etat / Région verra l'ensemble des voiries mises en accessibilité.

Monsieur MONNIER Bruno estime qu'une réunion préalable dédiée à la définition des priorités de la Ville aurait été profitable, ça n'a malheureusement pas été le cas, les propositions de Valenciennes Métropole seront donc mises en œuvre et modifiées le cas échéant.

Monsieur le Maire pense que le bureau d'études a défini les priorités qui lui semblaient essentielles durant les premières années, ce qui est important c'est que le Conseil Municipal s'engage à mettre à disposition entre 20 000 et 30 000 € chaque année pour la mise en œuvre de ce plan, la commission pourra ensuite ajuster ou réorienter ce dernier.

Madame TRELCHAT-CHOUAN Valérie précise que le bureau d'études a fait une présentation de ce document en commission il y a 4 mois. Une prochaine commission relative à ce document aura lieu en janvier 2013.

⇒ Unanimité

3.2 Avenant n°4 à la convention opérationnelle Ville / E.P.F. – ajustement des périmètres d'intervention et assujettissement de l'E.P.F. à la T.V.A.

Monsieur le Maire précise que ces modifications ne concernent pas directement la Ville mais l'avis de chaque conseil municipal des villes signataires de la convention est requis en pareil cas.

⇒ Unanimité

4/ Gestion des Ressources Humaines

4.1 Formation continue obligatoire – chauffeur poids lourds

⇒ Unanimité

4.2 Formation « Hautes Etudes Régionales »

⇒ Unanimité

4.3 Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire explique qu'un agent a demandé la mise en place d'un compte épargne temps, il est à noter que le Comité Technique Paritaire a émis un avis défavorable sur le sujet. Madame LEQUIEN Arlette explique que le personnel syndicaliste du CTP a en effet émis un avis défavorable à cette proposition qu'il interprète comme une remise en cause des 35 heures et des congés payés.

⇒ Unanimité

4.4 Mise à disposition de la formation SST à la Ville d'Hergnies

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville a obtenu un troisième prix consécutivement au travail mis en œuvre dans le cadre de la prévention des risques au travail, la Ville d'Hergnies souhaite pouvoir bénéficier des compétences de l'agent en charge de la prévention pour la Ville de Vieux-Condé par le biais d'une convention de mise à disposition.

⇒ Unanimité

5/ Fêtes & Cérémonies

5.1 Fixation de la participation financière au voyage de la commission extramunicipale « Jumelage et relations internationales »

Madame NAUMANN Josette explique que la municipalité de Niederzier invite les élus Vieux-Condéens à visiter son marché de Noël, la commission des fêtes & cérémonies a souhaité organiser un déplacement à cet effet. Six musiciens de l'harmonie municipale accompagneront les participants et ont préparé des chants en Allemand pour l'occasion, une quarantaine de personnes sont inscrites à ce voyage dont 5 membres de la commission.

⇒ Unanimité

6/ Secrétariat Général

6.1 Modification des statuts du Syndicat des communes intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut – Adhésion de la Ville de Dechy

Monsieur le Maire rappelle que chaque entrée ou sortie du syndicat requiert une délibération des communes membres.

⇒ Unanimité

6.2 Convention Pluriannuelle multi-partenariale Ville / Etat / Région / CAVM – Le Boulon

Madame SOLINI Corinne explique à l'assemblée qu'il s'agit d'adopter une convention pluriannuelle liant les différents partenaires financiers du Boulon, l'Etat, la Région, l'Agglomération et la Ville de Vieux-Condé ; cette convention a pour objet de définir plusieurs objectifs pour les années 2012 à 2014, de confirmer les engagements des partenaires et mettre en place les actions nécessaires à la labellisation du Boulon en tant que Centre National des arts du cirque et des arts de la rue.

Monsieur le Maire précise que deux courriers ont été reçus par le Boulon, un premier émanant de Monsieur MITTERAND Frédéric Ministre de la culture du précédent gouvernement et annonçant une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 € en 2012 afin de soutenir le développement de ses activités dans la perspective de l'attribution du label centre national des arts de la rue et un second émanant de Madame FILIPPETTI Aurélie, actuel Ministre de la Culture allant dans le sens de l'obtention du label susmentionné.

⇒ Unanimité

6.3 Dissolution de l'association syndicale autorisée du dessèchement de la Hayne et de l'Escaut

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales l'Etat a souhaité un regroupement des structures intercommunales de manière à mieux mutualiser les services ; l'Association Syndicale Autorisée du dessèchement de la Hayne et de l'Escaut qui gérait jadis le Jard, la Hayne et l'Escaut ainsi qu'une partie de la Scarpe n'existe plus actuellement que sur le papier ; ce syndicat ne fonctionnant plus depuis plusieurs années, l'Etat a souhaité un éclaircissement par rapport à cette structure syndicale et constatant son inactivité a prononcé sa dissolution. Consécutivement à cette dissolution, la Ville de Vieux-Condé devient donc de fait propriétaire du Jard, de ses abords et des berges. Parallèlement à cette rétrocession de parcelles, la Ville doit acquitter les taxes foncières dues pour l'année 2012, ce pour un montant de 1 573,88 €; celle-ci n'a cependant pas la compétence pour gérer la problématique de l'eau, aussi un rapprochement avec le Parc Naturel Scarpe Escaut et le Conseil Général a été initié.

Monsieur FIRRERA Mariano s'étonne que la Ville ait à payer la taxe foncière pour 2012, la dissolution intervenant au 1^{er} janvier 2013 la Ville devrait uniquement acquitter les taxes dues pour l'année 2013.

Monsieur le Maire prend acte de ce fait mais demande au conseil de se prononcer sur le sujet. Monsieur FIRRERA Mariano propose qu'un courrier soit envoyé à la Préfecture demandant ce qu'il adviendrait en cas de refus de la commune de payer la dette fiscale et qui serait en ce cas redevable de cette dette.

Monsieur le Maire estime que Monsieur le Sous-préfet est peut-être allé vite en besogne et aurait du consulter les villes concernées sur les problématiques liées à cette rétrocession notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau qui ne relève pas de la compétence des Villes.

Monsieur FIRRERA Mariano rappelle que lors d'un précédent mandat Monsieur MARS Michel indiquait que les berges étaient régulièrement abîmées par les rats musqués et autres nuisibles, l'entretien de celles-ci sera donc aussi à la charge de la Ville.

Monsieur MONNIER Bruno demande si cette rétrocession des berges et du Jard ne pourrait s'inscrire dans le projet de requalification du quartier du Jard d'ores et déjà programmé, cela permettrait peut-être d'en atténuer le coût.

Monsieur le Maire explique que le courrier de la Sous-préfecture ne laisse guère de choix à la Ville.

Monsieur MONNIER Bruno estime que la Ville n'a pas à payer des dettes fiscales dues pour l'année 2012, la dissolution de l'ASA interviendra au 1^{er} janvier 2013, la Ville s'acquittera des taxes foncières liées à cet exercice.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Sous-préfecture reçu le 13 novembre enjoignant l'assemblée à délibérer avant le 05 décembre et donner son accord sur la dissolution, prendre acte des parcelles rétrocédées et accepter le paiement de la dette fiscale due pour 2012. Il estime qu'une véritable réflexion doit être menée sur le sujet, la solution proposée ne peut être que transitoire, un organisme doit être désigné afin de prendre en charge l'ensemble des problématiques posées.

⇒ Unanimité contre

6.4 Compétence eaux pluviales et instauration de la taxe de gestion des eaux pluviales urbaines (S.I.A.R.C.)

Monsieur le Maire explique que la problématique de l'eau est importante pour les villes, notamment concernant les eaux pluviales urbaines, en ce sens, afin d'obliger les structures à avoir une véritable réflexion sur le sujet, la loi a instauré une nouvelle taxe sur les surfaces non infiltrables. Il s'agit d'une part des surfaces publiques et d'autre part des surfaces privées, en ce qui concerne les communes il existe un paradoxe entre cette taxe et la volonté de mise en œuvre du PAVE étudiée au point 3.1, en effet, l'accessibilité des trottoirs empêchent la ville de se doter de revêtements en schiste permettant l'infiltration des eaux et donc de pouvoir échapper à la taxe nouvellement créée laquelle s'accroît en fonction de la surface bitumée. Cela va correspondre à une taxe que la Ville devra acquitter au syndicat d'assainissement et estimée à 39 000 € pour l'année 2013. Il en sera de même pour les particuliers dont la surface imperméabilisée sera supérieure à 200m² (terrasses, toitures, cheminements...), la taxe serait fixée à 0,10 €/par m² imperméabilisé au titre de l'année 2013 et les propriétaires possédant des cuves de récupération d'eau de pluie en seront exonérés.

Monsieur FIRRERA Mariano précise que les constructions neuves doivent être équipées de citerne de 10 000 litres avec un retour à la nature limité à 1 litre seconde, citerne dont le coût est fixé à 3 000 € minimum. Concernant la taxe due par la Ville, celle-ci a certainement mieux à faire des 39 000 € en question, il est déplorable qu'un syndicat voué à disparaître bientôt puisse instaurer une taxe sur les bâtiments privés, cela semble en effet bien inutile.

Monsieur BOUHEZILA Halel précise que les toitures dont la surface excède 200m² sont plutôt rares.

⇒ Majorité contre

1 Vote pour : *Monsieur BOUHEZILA Halel*

6.5 Fusion du S.I.D.E.R.C. et du S.I.R.V.A.E.P.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du syndicat ayant trait à la gestion de l'eau potable. Le SIDERC a rencontré certaines difficultés liées à la pollution au chlorure de vinyle d'un puits de forage de l'usine de Fresnes sur Escaut, celui-ci a donc du se tourner vers le syndicat voisin, le SIRVAEP, afin de se procurer l'eau potable nécessaire à la satisfaction des besoins des administrés. Dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales le Préfet propose la fusion du SIDERC et du SIRVAEP, celui-ci ayant déjà été acté dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale conformément à la loi du 07 décembre 2010. Monsieur le Sous-préfet a transmis à la Ville l'arrêté définissant le projet de périmètre du futur syndicat intercommunal issu de la fusion des syndicats susmentionnés. Un nouveau syndicat doit donc être mis en place sur le territoire, d'après l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Pays de Condé a le tarif d'eau le plus élevé de France, pourtant selon la loi l'eau n'est pas un bien marchand, elle est théoriquement un patrimoine commun et devrait être gratuite. L'eau est donc gratuite mais coûte cher, notamment par rapport aux services associés, nécessaires pour la prélever et la distribuer (SIDERC), la récupérer et la retraiter (SIARC). La naissance d'un nouveau syndicat est donc l'occasion de revoir en profondeur les

problèmes rencontrés et choisir une structure ou un modèle de gestion différent. Dans le cadre des discussions s'étant déroulées entre le SIDERC et le SIRVAEP, il a été pratiquement impossible de faire admettre les points de vue du comité syndical du SIDERC, pesant 20% de l'ensemble, son opinion n'a pas été jugée digne d'être retenue. Une régie publique d'eau potable dénommée NOREADE oeuvrant sur le Nord-Pas-de-Calais et l'Aisne et regroupant 350 communes a fourni une étude et proposé une adhésion de la Ville de Vieux-Condé et de celle d'Hergnies, entraînant une diminution du coût de l'eau de 25%. Suite à la réunion du comité syndical du SIDERC le 26 novembre, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable sur le périmètre proposé et fusionnant les territoires du SIRVAEP et du SIDERC, de se retirer du SIDERC le 31 décembre 2012 et d'adhérer au syndicat SIDEN-SIAN à partir du 1^{er} janvier 2013 afin de faire bénéficier la population d'un tarif d'eau potable consommée minoré de 25%.

Monsieur FIRRERA Mariano rappelle que lorsqu'un particulier fait bâtir et ouvre un compteur d'eau, le coût de cette ouverture est à sa charge, bénéficiant d'une participation financière de la Ville, ce coût est moindre à Vieux-Condé mais devient important voire prohibitif dans certaines communes relevant du SIDEN-SIAN. La Ville d'Hergnies a notamment rencontré ce problème de hausse faramineuse du coût du branchement d'eau.

Monsieur le Maire lui répond que la Ville d'Hergnies est membre du SIDERC, les tarifs du branchement sur l'eau potable sont donc les mêmes que ceux pratiqués à Vieux-Condé.

Monsieur FIRRERA Mariano lui répond qu'un particulier ayant fait construire récemment a vu le coût de son branchement initialement prévu par NOREADE à 2 000 € se chiffrer à 11 000 € et finalement négocié à 7 000 €

Monsieur le Maire lui répond que la question sera posée à NOREADE dès demain, en ce qui concerne les branchements de compteur par Eau et Force, celui-ci est pris en charge du domaine public jusqu'à la limite de propriété, NOREADE pour sa part prend en charge du compteur jusque l'habitation. Il estime que le manque de concertation et d'écoute associé au manque de visibilité à court, moyen et long terme concernant le prix de l'eau pratiqué par le futur syndicat issu de la fusion du SIDERC et du SIRVAEP ne permet pas à la Ville d'y adhérer en toute quiétude.

Monsieur MONNIER Bruno souhaite connaître la durée de l'engagement de la Ville si elle accorde un avis favorable à cette fusion.

Monsieur le Maire lui répond que le retrait d'un syndicat requiert l'avis de l'ensemble des collectivités membres et peut intervenir à tout moment dans le cadre des statuts dudit syndicat.

Monsieur FIRRERA Mariano rappelle la proposition qu'il défend depuis 2 mandats, à savoir la gestion en régie directe comme c'est le cas à Denain.

Monsieur le Maire lui répond que dans l'esprit de fusion des deux syndicats, la Ville espérait que cela débouche vers un service public de l'eau, les discussions qui se sont déroulées récemment entre les représentants du SIDERC et du SIRVAEP ne vont malheureusement pas dans ce sens.

Monsieur MIXTE Alain estime que le projet de délibération n'est pas clair, il n'est pas indiqué le vote que le conseil municipal doit effectuer ; le texte doit être complété par la phrase « le conseil municipal après en avoir délibéré, s'oppose au projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion du SIDERC et du SIRVAEP.

⇒ Unanimité contre le périmètre issu de la fusion du SIDERC et du SIRVAEP

⇒ Unanimité pour le retrait de la Ville de Vieux-Condé et de celle d'Hergnies du SIDERC

⇒ Majorité pour l'adhésion de la Ville au SIDEN-SIAN

2 Votes contre : *Monsieur FIRRERA Mariano*
(*procuration de Madame BRAUCHLI Marie-Paule*)

6.6 Fusion du S.I.D.E.G.A.V., du .S.I.E.M. et du .S.I.E.B.V.E.S.

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Préfet demande la position du conseil municipal de Vieux-Condé sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et notamment la fusion du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes (SIDEHAV), du Syndicat Intercommunal d'Électrification de Marquette en Ostrevant (SIEM) et du Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Basse Vallée de la Sambre et de la Scarpe (SIEBVES). La proposition de la Préfecture consistait en un premier temps à réunir au sein d'une même structure tous les syndicats oeuvrant sur les 82 communes, soient le SIDEHAV, le Syndicat de l'Université de Valenciennes et le Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV).

⇒ Unanimité

6.7 Fusion du S.I.A.R.C., du S.I.A.S.E.P. du S.O.V.I.Q.U.A. et du S.I.A.R.B.

Monsieur le Maire précise que ce nouveau syndicat entrera en fonction le 1^{er} janvier 2014, des discussions se dérouleront au cours de l'année 2013 afin de définir les compétences dudit syndicat.

Monsieur MIXTE Alain s'interroge quant à la liaison géographique unissant les communes membres de ce syndicat ; d'autres syndicats se situeront entre les territoires des collectivités composants cette nouvelle entité, cela risque d'engendrer des problèmes notamment en ce qui concerne les travaux sur le réseau.

Monsieur le Maire lui répond que la proposition de Monsieur le Préfet requiert l'aval des syndicats concernés lesquels disposent d'une année pour se mettre en ordre de marche.

Monsieur FIRRERA Mariano espère que la fusion de ces syndicats ne nuira pas au personnel de ces derniers et ne générera pas de licenciements. Il espère en outre que les travaux engagés ne soient pas stoppés par la création d'un nouveau syndicat.

Monsieur le Maire lui répond qu'aussi bien l'actif que le passif des syndicats existants seront repris dans le syndicat nouvellement créé.

Monsieur MIXTE Alain s'étonne de la position de Monsieur FIRRERA Mariano quant au personnel des syndicats, sachant que c'est le gouvernement qu'il soutenait qui est à l'origine de ces bouleversements.

⇒ Unanimité

6.8 Motion contre la fermeture de la centrale d'Hornaing

⇒ Unanimité

7/ Points supplémentaires - Points vus et délibérés au point 6.5

7.1 Retrait de la Ville du S.I.D.E.R.C. (Syndicat Intercommunal de la Distribution d'Eau de la Région de Condé)

⇒ Unanimité

7.2 Demande d'adhésion de la Ville au SIDEN-SIAN (Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France – Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord)

⇒ Majorité

2 Votes contre : *Monsieur FIRRERA Mariano*
(*procuration de Madame BRAUCHLI Marie-Paule*)

8/ Points Divers & communication des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur MIXTE Alain note le coût des décisions prises dans le cadre de l'expulsion des gens du voyage.

Monsieur le Maire précise que la procédure en cas de présence de nomades sur le territoire communal nécessite tout d'abord un constat d'huissier par la suite transmis à un avocat lequel dépose un recours auprès de Madame la Procureur.

Monsieur MONNIER Bruno demande si un investissement préalable ne serait pas à-même d'éviter la présence des nomades, notamment l'installation de portiques. Il s'interroge quant à la présence en face du magasin SPAR d'un compteur électrique, celui-ci n'a plus d'utilité aujourd'hui, situé sur le domaine public il appartient à la Ville de le fermer définitivement. En ce qui concerne le magasin SPAR, vu l'état général du bâtiment et les dégradations répétées qu'il subit, ne serait-il pas possible de prendre un arrêté de péril de manière à obliger le propriétaire ou le locataire, en l'occurrence la société PROMODES, à murer l'accès au bâtiment. Le carrefour situé à la sortie du LIDL ne bénéficie pas d'une visibilité optimale, il serait bienvenu de tailler un peu plus les haies et arbustes au moins sur quelques mètres avant l'embranchement.

Monsieur le Maire lui répond que concernant les nomades, des gros cailloux et des barrières ont été disposés afin d'empêcher leur installation, le Bureau Municipal a décidé de pratiquer de même pour le quartier de la Solitude aussi bien au niveau de l'espace public que de l'espace privé. Un courrier a été envoyé au propriétaire du magasin SPAR lui faisant part des inquiétudes de la Ville quant à la vétusté du bâtiment et la responsabilité lui incombant en cas d'incident ; aucune réponse n'est parvenue à ce jour, la Ville reste malgré tout vigilante, Monsieur HURBAIN délégué du Préfet a été prévenu, si un arrêté de péril doit être pris, cela sera fait. Concernant le carrefour LIDL, Monsieur le Maire prend bonne note des propos de Monsieur MONNIER et transmettra au service concerné, cependant le comportement des usagers de la route demeure la principale cause d'accident.

Monsieur FIRRERA Mariano pensait que la Ville était intéressée par le local afin d'y installer éventuellement une partie des services techniques de la Ville.

Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur FIRRERA Mariano demande si la Ville ne pourrait pas demander une estimation au service des domaines et se porter acquéreur du site, la moitié du terrain lui appartenant déjà.

Monsieur le Maire lui répond qu'une réunion a eu lieu avec l'EPARECA, structure nationale travaillant essentiellement sur les problématiques commerciales dans les zones ANRU ; ceci pour réaffirmer l'implication et la volonté de la Ville de ne pas laisser cette zone dans l'état.

Monsieur AGAH Franck rappelle à l'assemblée que les confirmations de présence pour la pose de la première pierre du SDIS sont à remettre demain.

Monsieur le Maire lui répond que l'ensemble du conseil municipal sera inscrit.

Monsieur FIRRERA Mariano revient sur les problèmes d'étanchéité des bâtiments évoqués en début de réunion par Monsieur le Maire et estime qu'il faudrait refuser les toitures terrasses, en effet, il est à craindre que toutes les maisons à toiture terrasse rencontrent ce type de problèmes dans une dizaine d'années ; il serait bon qu'une pente d'au moins 20° soit intégrée dans les projets de construction à venir.

Monsieur le Maire lui répond que la toiture de l'école primaire Joliot Curie semble être une toiture terrasse mais une pente existe comme c'est le cas sur la plupart des bâtiments ayant un toit de ce type, en ce qui concerne sa propre demeure, Monsieur le Maire sait gré à Monsieur FIRRERA de l'avertir d'éventuelles infiltrations d'eau dans les années à venir. Il rappelle à l'assemblée les dates des manifestations prévues pour le mois de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.